# impots.gouv.fr



#### L'impôt s'adapte à votre vie !

*Vous disposez de revenus d'activité indépendante, de revenus fonciers, pensions alimentaires ? Une personne à charge de votre foyer perçoit des revenus ?* 

Ces revenus font l'objet d'acomptes prélevés en principe mensuellement sur le compte bancaire de votre foyer fiscal. Par défaut, ils sont calculés par l'administration d'après votre dernière déclaration de revenus.

Dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, vous disposez de nouveaux services pour gérer vos acomptes.

Connectez-vous à votre e	space particulier
Dans votre navigateur internet, ouvrez le site <b>impots.gouv.fr</b> .	Image: Second state of the second
en haut à droite.	Exploring Francesient         Accueil         Particulier         Professionnel         Partenaire         Collectivité         International English
3 Dans la rubrique « Connexion ou créatio particulier », à gauche, saisissez vos 2 ide > numéro fiscal (13 chiffres) et cliquez	Image: mode votre espace     Connexion à votre espace particulier       Initiants :     Numéro fiscal       Issur « Continuer »     Mot de passe
> mot de passe et cliquez sur « Conne OU, pour vous identifier avec votre comp MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez s « FranceConnect » et laissez-vous guider.	exion ». <b>Dete AMELI</b> , La Poste, sur le bouton Connesion Sidentifier avec Gueste que franceConnect Gueste que franceConnector
> consulter la fiche : l'ai perdu mon num	éro fiscal/mot de passe

Accédez au service de gestion du prélèvement à la source

Cliquez sur « **Prélèvement à la source** » dans la barre de menu en haut de page.

2 Vous accédez à l'écran récapitulatif de votre prélèvement à la source et aux services associés.

Cliquez sur le bouton bleu « Gérer vos acomptes ».

Le **montant total de vos acomptes** est affiché. Il est prélevé sur votre compte bancaire le 15 du mois.

Pour modifier ce compte, cliquez sur le bouton bleu « **Mettre à jour vos coordonnées bancaires** ».





### Détail de vos acomptes

Le tableau présente le(s) acompte(s) **par type de revenus** sans collecteur de votre foyer (revenus fonciers, BIC, BNC, BA, pension alimentaire, revenus de personnes à charge...) avec le montant à prélever chaque mois.

Les acomptes liés à l'activité professionnelle de votre conjoint sont grisés. Seul votre conjoint peut les gérer depuis son espace particulier.

**Plusieurs actions sont possibles :** créer, supprimer, augmenter ou, sous certaines conditions, reporter un acompte sur le mois suivant.

Toute modification sera appliquée au 15 du mois suivant si elle est effectuée avant la date du 23.

Revenus sans tiers collecteur		Pay	er imméd	iatement	Crée	r un acompte
<ul> <li>Mes acomptes catégoriels</li> </ul>						^
Trimestrialiser vos acomptes sur vos revenus J'opte pour un prélevement trimestr < Mois précédent	fonciers, i iel de me	ndépenda es acompt	nts ( <u>BIC, B</u> es à com	NC, BA) ⑦ pter de ja	) anvier 20: Mo	2 Dis suivant >
Acomptes catégoriels correspondant aux :	déc. 202	Janv. 202	févr. 202	mars 202	avr. 202	Actions
Revenus fonciers	£	€	€	€	€	Supprimer Augmenter
Prélèvements sociaux sur revenus fonciers	€	€	€	€	€	
Bénéfices industriels et commerciaux	€	€	€	€	€	Supprimer Augmenter
<b>Total</b> Les échéances mensuelles inférieures à 5 € ne seront pas prélevées	€	€	€	€	€	

Gérer vos acomptes o

À noter : <u>Pour diminuer un acompte</u>, cliquez sur « Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus » à gauche. > *consulter la fiche : <u>Variation de revenus</u>* 

#### Créer un acompte

*Exemple : Vous avez mis un appartement en location non meublée et vous n'aviez pas de revenus fonciers jusqu'alors (sinon, vous devez augmenter votre acompte).* 

- Cliquez sur le bouton bleu en haut à droite « **Créer un acompte** ».
- Dans la fenêtre qui s'affiche, cliquez pour ouvrir le menu déroulant et sélectionnez le type de revenu concerné.
- 3 Saisissez le montant mensuel de revenu imposable. Le montant de l'acompte correspondant est calculé.

Cliquez sur « **Confirmer** la création de mon acompte ». **Une nouvelle ligne apparaît dans le tableau détaillant vos acomptes.** 

Créer un acompte		
Thoisissez le type de revenus auquel se rapporte votre acompte, le montant de l'acompte mensuel sera calculé automatiquemen	, et indiquez le montant mensue t en fonction de votre taux de pr	l de revenus. -élèvement à la source.
Type de revenus		•
Type de revenus		
Rentes wagères à titre onéreux Bénéfices industriels et commerciaux Revenus fonciers Bénéfices agricoles Versement libre de prélèvement à la source Pensions alimentaires, revenus de source étrangère Revenus autres que les saailares imposés comme des salaires Revenus dutes chaltes charge		
	Montant mensuel des revenus	Montant mensuel de l'acompte
Aontant mensuel imposable de mon revenu 🗇	510	41
		- N

#### Supprimer un acompte

Exemple : Arrêt de la location de vos biens immobiliers.

Dans la ligne de l'acompte concerné, cliquez sur le bouton rouge « **Supprimer** ».

Cliquez pour « **Confirmer** ».

Supprimer un acompte	
Vous allez supprimer l'acompte : <b>Revenus fonciers.</b> Votre acompte Prélèvements sociaux correspondant sera automatiquement supprimé Cette action n'entraîne pas le remboursement immédiat des sommes versées précéde prochaine, à l'issue de la taxation de ces revenus. En cas de reprise d'activité, vous pourrez recréer un acompte à tout moment.	2. mment. La régularisation aura lieu l'année
	Annuler Confire

Supprimer

Augmente

## Augmenter un acompte

Exemple : Vous avez mis un second appartement en location. Vous augmentez l'acompte existant sur vos revenus fonciers.



Dans la ligne de l'acompte concerné, cliquez sur le bouton vert « Augmenter ».



		10
Augmenter un acompte		
Vous allez augmenter l'acompte : <b>Revenus fonciers</b> Montant actuel: 25€ Indiquez le montant mensuel des revenus. Le montant de taux de prélèvement à la source.	e l'acompte mensuel sera calculé automat	iquement en fonction de votre
	Montant mensuel des revenus	Montant mensuel de l'acompte
Montant mensuel imposable de mon revenu 🕲	Saisir un montant	
Prélèvements sociaux		
	Annuler Confirmer la	modification de mon aco

Cliquez pour « Confirmer ».

Téléchargez l'application mobile « impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !